

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-036

Le 3 juillet deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLEDE, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme DUC (au profit de M. WADBLEDE) ; M. MARTIN (au profit de M. GIRIN) ;

SECRETARE DE SEANCE : Mme JONCHY

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Objet : Attribution d'une subvention aux Amis d'EOL au titre de l'exercice 2023

Considérant la délibération n°2023-011 du 13 mars 2023 concernant l'attribution des subventions pour l'exercice 2023,

Cette délibération avait prévu une enveloppe de 3 000 € non affectés afin de pouvoir examiner en cours d'année de nouvelles demandes de subventions.

Considérant la création d'une nouvelle association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 « Les amis d'EOL », domiciliée à Limas, dont les statuts ont été régulièrement déposés.

Cette association complète l'action de l'orchestre EOL qui est en résidence à Limas et qui nous offre régulièrement des prestations musicales.

En effet, l'association « Les amis d'EOL » a pour objet :

- De promouvoir, développer, diffuser des actions musicales sous toutes leurs formes,
- D'organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour l'association.

Afin d'accompagner cette association dans son démarrage, il est proposé de lui attribuer une subvention,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le **est proposé de lui attribuer**
ID : 069-216901157-20230703-2023036-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 POUR) décide d'attribuer pour l'année 2023, une subvention d'un montant de 250 € à la nouvelle association, Les Amis d'EOL.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

